**13e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Les zones humides pour un avenir urbain durable »**

**Dubaï, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP13 Doc.10** |

**Rapport sur l’application du Programme de CESP 2016-2018
et recommandations sur les orientations futures**

Résumé

1. Ce document présente un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de CESP au cours de la période triennale 2016-2018 et les recommandations du Groupe de surveillance des activités de CESP concernant une nouvelle manière d’aborder la mise en œuvre du Programme de CESP.

2. Au cours de la dernière période triennale, des progrès ont été accomplis grâce à des activités importantes entreprises pour atteindre les neuf objectifs du Programme de CESP, avec des réalisations en termes de leadership, soutien et renforcement des capacités des administrateurs de sites, mobilisation de nouveaux acteurs, Journées mondiale des zones humides et autres campagnes, et tout un éventail de documents promotionnel et pédagogique. Pourtant, l'impact de ces activités est difficile à évaluer, et il est nécessaire d'adopter des méthodologies d'évaluation pour affiner les activités futures en matière de CESP. Les rapports sur les résultats à l'échelle nationale et mondiale, les évaluations d'activités spécifiques et l'examen du Plan stratégique Ramsar sont des mécanismes potentiels permettant de mesurer l'impact.

3. Des recommandations sur une nouvelle approche de la CESP ont été élaborées afin d'éclairer un projet de résolution à soumettre à la COP14 sur l'avenir de la CESP et de contribuer à l'examen du Plan stratégique Ramsar et du Programme de CESP, ainsi qu'à une manière plus globale d’aborder l'application de Ramsar après 2024.

4. Les principales questions à prendre en considération sont les suivantes :

* Continuer à rechercher et à peaufiner une efficacité opérationnelle en matière de mise en œuvre de la CESP en intégrant la CESP dans tous les aspects de l’application de la Convention de Ramsar.
* Rationaliser la gouvernance et harmoniser les rapports des Parties contractantes et du Secrétariat concernant la CESP.
* Évaluer l'efficacité des activités de CESP à tous les niveaux, afin d’identifier les priorités et de mieux cibler l’utilisation de ressources limitées.
* Renforcer les capacités du GEST de communiquer ses conclusions.
* Encourager les Parties contractantes à renforcer leur engagement en faveur de la CESP, en reconnaissant son importance pour la sensibilisation et le plaidoyer.

Introduction

5. Les activités de communication, de renforcement des capacités, d'éducation, de participation et de sensibilisation du public (CESP) ont une longue histoire au sein de la Convention, allant du programme de sensibilisation en 1999 aux programmes de CESP appliqués de 2009 à 2015 et au programme actuel 2016-2024.

6. Les résolutions de la Convention de Ramsar (notamment les Résolutions VII.9, X.8 et XII.9) révèlent que les Parties contractantes reconnaissent clairement le rôle important que joue la CESP dans l’application de la Convention et de son Plan stratégique, car elle incite les populations à agir en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, en les engageant, en les intégrant et en les aidant à agir en ce sens.

7. Lors de la 12e Session de la Conférence des Parties en 2015, les Parties contractantes ont approuvé un nouveau Programme de CESP pour 2016-2024 en adoptant la Résolution XII.9. Le programme comprend neuf buts et 43 objectifs de CESP.

8. Les Parties contractantes, le Secrétariat Ramsar, les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention, les ONG, les organisations communautaires et d’autres acteurs se partagent la responsabilité de l'application du Programme. Les Parties contractantes sont les chefs de file de l’application du Programme de CESP, en s’appuyant sur leurs Correspondants nationaux, les Correspondants du Programme CESP, les organisations communautaires, les Initiatives régionales Ramsar et les centres d'éducation aux zones humides. Les Parties contractantes sont invitées à formuler des plans d'action nationaux de CESP pour identifier les activités prioritaires en matière de CESP, et à rendre compte de leurs progrès dans des rapports nationaux triennaux qu’elles soumettent aux COP.

9. Le Secrétariat appuie la mise en œuvre de la CESP et il a élaboré un Plan d'action 2016-2018 pour guider ses actions. Le Plan a été revu afin d'en améliorer le centrage et, lors de la 53e Réunion du Comité permanent, un [rapport sur les progrès réalisés dans l’application du Plan d'action](https://www.ramsar.org/fr/document/sc53-03-progres-dapplication-du-plan-daction-de-cesp-2016-2018) a été publié. À des fins de cohésion, le Plan d'action de la CESP a été intégré dans les plans de travail annuels et triennaux du Secrétariat.

10. Des Organisations internationales partenaires (Birdlife International, Institut international de gestion de l'eau, UICN, Wetlands International, Wildfowl and Wetlands Trust et WWF) ont activement contribué à promouvoir la Convention et à mettre en œuvre le Plan stratégique Ramsar.

11. Le Groupe de surveillance des activités de CESP a été créé en 2006 (lors de la 34e Réunion du Comité permanent, suite à la Résolution IX.18) pour suivre et rendre compte des questions liées à la CESP au niveau national au sein de la Convention et des progrès d’application du Programme de CESP.

12. Le Secrétariat et le Groupe de surveillance des activités de CESP ont contribué au présent rapport.

Progrès réalisés en termes de CESP pendant la période 2016-2018

13. L'évaluation ci-dessous des progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Programme de CESP s'appuie sur une analyse des rapports nationaux des Parties contractantes soumis à la COP13 et sur les rapports du Secrétariat sur sa mise en œuvre du Plan d'action de CESP.

14. En ce qui concerne les neuf buts du Programme de CESP 2016-2024, les progrès suivants ont été réalisés au cours de la période triennale :

*But 1 – Leadership, soutien institutionnel et réseaux*

* Le Secrétaire général et les Parties contractantes ont accru la visibilité de Ramsar et amélioré l'engagement dans les processus de politiques stratégiques, par le biais de contributions aux indicateurs des objectifs de développement durable, au Congrès mondial de la nature de l'UICN (septembre 2016), à la Conférence des Nations Unies sur les océans (juin 2017), au Partenariat international pour le carbone bleu (septembre 2017), au Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique (septembre 2017), à la CMS (oct. 2017), à la CCNUCC (novembre 2016 et novembre 2017), à l'Assemblée générale de l'ONU (décembre 2017), au Forum politique à haut niveau pour le développement durable (juillet 2018).
* La visibilité de la Convention de Ramsar est accrue grâce à InforMEA, le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l’environnement. Le portail comprend actuellement 17 AME provenant de 12 secrétariats. Il est ouvert aux observateurs participant à la gestion de l'information et des données des AME. Le portail InforMEA regroupe les décisions et résolutions de la COP de la Convention de Ramsar, donne la liste des pays membres, des Correspondants nationaux, les rapports nationaux et les Sites Ramsar (voir www.informea.org/en/treaties/ramsar). La plate-forme d'apprentissage InforMEA présente un cours d'introduction sur Ramsar qui est très populaire et d'autres cours pertinents, comme une introduction à la gouvernance environnementale. Le Secrétariat Ramsar s'efforcera d'accroître l’éventail des contenus disponibles sur ce portail.
* Des plans d'action de CESP en faveur des zones humides sont en place dans 24 % des Parties contractantes (une légère baisse par rapport aux 27 % signalés à la COP12). Des plans locaux au niveau des sites sont en place dans 36 % des Parties. Cette faible participation doit faire l'objet d'un examen plus approfondi pour comprendre les facteurs qui sous-tendent cette tendance (faible priorité, absence de valeur ajoutée, manque de ressources, obstacles institutionnels, etc.). L'amélioration de la planification de la CESP à l'échelle nationale est susceptible de contribuer à une meilleure concentration sur les priorités clés.
* Environ 50 % seulement des Parties ont indiqué que des mécanismes de communication étaient en place pour partager les orientations et les informations Ramsar avec les administrateurs de Sites Ramsar, les correspondants des AME et d'autres ministères, départements et organismes. Ce faible taux est préoccupant, car ces mécanismes sont essentiels pour aider les administrateurs de sites à gérer les zones humides Ramsar et pour inciter les organismes compétents à comprendre et à appliquer la Convention de Ramsar.
* En ce qui concerne les comités nationaux intersectoriels opérationnels Ramsar/Zones humides, une baisse significative a été signalée, passant de 63 % à la COP12 à 49 % au cours de la période considérée. Ces chiffres sont également préoccupants, car ces comités sont un outil important pour intégrer la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans les considérations politiques nationales et pour veiller à ce que les décisions tiennent compte des services écologiques fournis par les zones humides. En particulier, les objectifs 1 et 13 du Plan stratégique encouragent les Parties contractantes à faire figurer les avantages des zones humides dans les politiques et plans nationaux/locaux relatifs aux secteurs clés, et à renforcer la durabilité des secteurs clés lorsqu'ils affectent les zones humides.

*But 2 – Intégration de la CESP dans les activités de la Convention*

* La CESP fait partie intégrante de l’application de Ramsar et joue un rôle clé dans la promotion des valeurs des zones humides, en intégrant les administrateurs de zones humides et la communauté en général dans la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, le renforcement des capacités permettant de comprendre et gérer les zones humides, de faire face aux problèmes émergents, et pour rendre compte localement et globalement des progrès accomplis.
* Le site Web Ramsar est un élément important de l’application de Ramsar, notamment grâce à la compilation des décisions et des informations issues des réunions de la Convention, la mise à jour des données sur les Sites Ramsar (dans le Service d'information sur les Sites Ramsar), la diffusion de documents scientifiques et techniques et la promotion des Sites Ramsar et des informations sur les zones humides. D'importants ajouts ont enrichi le site Web au cours de la période triennale (notamment des documents de réunions, publications, vidéos et autres ressources) qui a affiché près d'un demi-million de visiteurs au cours de la dernière année.
* La lettre d'information Ramsar, qui paraît tous les 3-4 mois, est un moyen de communication régulier entre le Secrétariat et les Parties contractantes, en plus des forums électroniques Ramsar et CESP.

*But 3 – Soutien à l'utilisation rationnelle pour les administrateurs de Sites Ramsar et d'autres zones humides ; et
But 4 – Renforcement des capacités*

* Le Secrétariat a renforcé son rôle en termes de soutien direct au renforcement des capacités de chaque Partie contractante grâce à divers documents et outils, notamment des webinaires, des didacticiels et des outils d'aide à la préparation de rapports en ligne, en particulier sur l' « étendue des zones humides ».
* Les informations sur les sites sont téléchargées sur le Service d'information sur les Sites Ramsar. Un manuel de formation et des vidéos ont été produits.
* Des outils de gestion des Sites Ramsar visant à fournir des orientations simples aux administrateurs de sites sur les mesures clés et les éléments de la gestion d’un Site Ramsar, ont été élaborés avec le Secrétariat et peuvent être consultée en ligne, à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/ressources/outils-de-gestion-des-sites-ramsar>.
* Le Secrétariat a produit un certain nombre de publications sur les zones humides qui ont été partagées avec les réseaux de CESP, ainsi que sept petites vidéos sur les avantages des zones humides.
* Des candidatures ont été sollicitées pour les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides qui seront présentés à la COP13 et qui visent à récompenser et honorer les réalisations des individus, organisations et gouvernements du monde entier pour leur action en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides. Le Groupe Danone a offert un prix spécial Évian d’un montant de USD 10 000 pour chaque catégorie.
* Les Initiatives régionales Ramsar ont continué à soutenir la Convention. On peut notamment citer les quatre centres régionaux Ramsar qui encouragent la coopération scientifique et technique, la formation et le renforcement des capacités, et des quinze réseaux régionaux qui soutiennent la collaboration entre gouvernements, experts, ONG internationales, communautés locales et entreprises. Les détails sont disponibles dans les rapports annuels des IRR, les réalisations pour 2017 étant, notamment, les suivantes :
	+ Le Centre régional Ramsar - Asie de l'Est - a organisé un atelier international pour la Journée mondiale des zones humides 2017, intitulé « Les zones humides, notre protection naturelle contre les catastrophes », avec le Centre national pour les zones humides et la Société coréenne des zones humides, et il a préparé un guide sur l'inscription de Sites Ramsar et leur gestion.
	+ Le Centre pour l'Afrique de l'Est - a publié un outil d'évaluation des zones humides, mis à jour 11 fiches d'information sur les Sites Ramsar et des cartes pour l'Ouganda, et il a préparé un document sur les meilleures pratiques à appliquer sur trois Sites Ramsar.
	+ Le Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est - Australasie a adopté un plan d'action et une stratégie de CESP, organisé un cours de formation des administrateurs de sites en Chine, travaillé sur une nouvelle base de données relative aux sites du réseau de la voie de migration et élaboré des plans d'action pour des espèces particulières (notamment pour le courlis de Sibérie).
	+ L'initiative « Nordic-Baltic Wetlands Initiative » a organisé un atelier sur les services écosystémiques et publié en 16 langues les résultats du projet sur les tourbières.

*But 5 – Participation pluriacteurs*

* Un certain nombre d'initiatives, dont beaucoup reflétaient les thèmes de la Journée mondiale des zones humides, ont été entreprises pour intégrer d'autres secteurs à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.
* Les ONG ont continué de jouer un rôle important, à l'échelle internationale et au sein des Parties contractantes, en faveur de la promotion de la sensibilisation et de la participation des populations à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.
	+ En 2016, la Nagao Natural Environment Foundation (NEF) au Japon a créé le Fonds Nagao pour les zones humides afin d'aider les pays en développement de la région Asie et Océanie à appliquer la Convention, notamment grâce à la communication, l'éducation, la sensibilisation et la formation.
	+ En collaboration avec la Society of Wetlands Scientists et le Wildfowl and Wetland Trust, le Réseau mondial des zones humides a réalisé la première étape de l'enquête mondiale sur les zones humides ([Global Wetland Survey](http://www.worldwetnet.org/news/2018/5/global-wetland-survey---results-may-2018)) en 2017, avec plus de 600 réponses provenant du monde entier, identifiant les problèmes clés qui frappent les zones humides. On peut notamment citer la pollution urbaine/industrielle, les espèces envahissantes, le ruissellement agricole, l'érosion et le développement urbain et industriel. Parmi les influences positives, on peut mentionner la sensibilisation des communautés locales, la mise en œuvre de mesures de conservation et le tourisme.
* Le Partenariat Star Alliance a appuyé le concours de photos organisé en 2016 et 2017 pour les jeunes à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides, qui visait à inciter les jeunes à comprendre et à promouvoir les valeurs liées aux zones humides.
* Pour s'aligner sur le thème de la COP13, « Les zones humides pour un avenir urbain durable » , des appels à candidatures ont été lancés en 2017 pour le label Ville des zones humides accréditée qui récompense les villes qui ont établi des relations étroites et positives avec les zones humides. Ce processus a été couronné de succès avec une forte participation internationale, l'engagement de nombreuses parties, et le profil de la Convention a été mis en valeur dans les nombreuses villes candidates. Les villes retenues seront annoncées lors de la COP13.
* Une page Web « Culture et zones humides » a été créée pour mettre en lumière les travaux relatifs aux valeurs culturelles des zones humides, aux moyens d’existence qu'elles offrent et aux droits des peuples autochtones et des communautés locales de participer à leur gestion.

*But 6 – Programmes et campagnes pour promouvoir les zones humides*

* Les célébrations de la Journée mondiale des zones humides ont attiré l'attention sur d'importantes questions relatives aux zones humides au cours de la période triennale, notamment le rôle des zones humides dans les moyens d’existence durables (2016), la réduction des risques de catastrophe (2017) et les villes agréables à vivre (2018).
* En 2018, 1 500 événements ont été enregistrés dans 118 pays, plus de 1 800 articles en ligne ont mentionné la Journée mondiale des zones humides, et les réseaux sociaux ont touché près de 9 millions de personnes. En 2016 et 2017, environ 50 000 personnes ont visité la page Web Ramsar de la Journée mondiale des zones humides, et ce nombre a considérablement augmenté pour atteindre 200 000 en 2018. Il convient de féliciter les Parties pour les efforts qu'elles ont déployés afin de mieux faire connaître la Convention grâce à ces nombreuses manifestations couronnées de succès. Plus de 151 000 téléchargements ont été effectués à partir de la page Web de la Journée mondiale des zones humides.
* Au total, 87 % des pays ont déclaré avoir organisé des activités à l’occasion de la Journée mondiale Ramsar des zones humides au cours de la dernière période triennale (comme dans le rapport à la COP12). Cet engagement se traduit également par le grand nombre de manifestations signalées sur la carte des événements figurant sur le site Web du Secrétariat (par exemple, plus de 1 500 événements en 2018).
* En partenariat avec Danone, le Secrétariat a fourni des ressources pour la Journée mondiale des zones humides et les Prix Ramsar.
* D'autres campagnes, programmes et projets relatifs à la CESP pour les zones humides ont permis de déployer de nombreuses activités, avec 83 % des pays ayant signalé de telles initiatives au cours de la période triennale. Ces activités ont également pris place dans le cadre d'autres journées internationales, comme la Journée mondiale de l'environnement, la Journée mondiale de l'eau, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et la Journée mondiale des tortues, et elles ont apporté un soutien à des campagnes mondiales et attiré l'attention sur des situations nationales et locales.
* Les Parties contractantes entreprennent diverses activités qui permettent d’engager et de renforcer efficacement les capacités d'un large éventail d'acteurs et de secteurs. Des exemples figurent à l'Annexe A.
* Le Secrétariat a poursuivi ses activités de communication par le biais des réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) avec une augmentation de 30 % de son engagement au cours de l'année qui s’est achevée en avril 2018.

*But 7 – Centres d’éducation sur les zones humides*

* En 2016, Wetland Link International (WLI) a entrepris une enquête auprès des centres d'éducation aux zones humides, et une base de données sur les centres a été publiée en ligne.
* Le réseau de centres de WLI a permis de relier efficacement les centres et donne l’occasion de partager des expériences, de la documentation et des idées novatrices en matière d'éducation et d'engagement. WLI compte plus de 300 centres membres et a établi plusieurs réseaux régionaux.
* Les centres d'éducation aux zones humides ont entrepris diverses activités dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides et des manifestations ayant pour but de faire participer les communautés locales. Les détails de plusieurs de ces manifestations ont été téléchargés sur la carte en ligne du Secrétariat et dans le registre des manifestations.

*But 8 – Matériel pédagogique*

* Au cours de la période triennale, au nombre des publications Ramsar on peut citer :
	+ Une affiche sur le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 (2016) ;
	+ La 5e édition des Manuels Ramsar (2016) *Introduction à la Convention sur les zones humides* et *Quatrième Plan stratégique Ramsar 2016-2024* ;
	+ Une Fiche technique Ramsar : *Les zones humides : une protection naturelle contre les catastrophes* (2016);
	+ Des notes d'orientation : *Les zones humides pour la réduction des risques de catastrophe* et *Intégrer les valeurs multiples des zones humides dans le processus décisionnel* ont été produites en 2017 ;
	+ Ramsar et la Convention du patrimoine mondial : au confluent du succès (2017);
	+ Wetlands for the Future Fund: Celebrating 20 years of the Conservation and Wise Use of Wetlands in Latin America, the Caribbean and Mexico (2017) ;
	+ Note d'orientation et note d'information : *Missions consultatives Ramsar* (2018), qui soulignent que les missions consultatives Ramsar sont des outils précieux pour faire face aux changements réels et potentiels dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ;
	+ Renforcer la conservation, l’utilisation rationnelle et la restauration des zones humides pour atteindre les objectifs de développement durable (2018) ;
	+ Global Wetland Outlook (2018).
* Le Secrétariat, les centres régionaux et les Parties contractantes ont mis au point divers documents de formation, webinaires et outils en ligne sur des questions relatives aux zones humides et leur gestion.

*But 9 – Élaboration et diffusion des informations fournies par le GEST*

* Au cours de la période triennale 2016-2018, le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) a publié les résultats suivants, conformément aux demandes des Parties contractantes, comme indiqué dans son plan de travail :
	+ La première édition de Global Wetland Outlook : State of the World’s Wetlands and their Services to People
	+ Rapport technique Ramsar 10 : The use of Earth Observation for wetland inventory, assessment and monitoring: An information source for the Ramsar Convention on Wetlands. [production à finaliser]
	+ Notes d’information Ramsar : Missions consultatives Ramsar : Conseils techniques sur les Sites Ramsar (No. 8), Best practice guidelines for conducting tropical peatland inventories to facilitate their designation as Ramsar Sites (No.9) and Wetland Restoration for Climate Change Resilience (No. 10). [production à finaliser]
	+ Notes d'orientation : Les zones humides pour la réduction des risques de catastrophe – Des choix judicieux pour des communautés résilientes (No.1), Intégrer les valeurs multiples des zones humides dans le processus décisionnel (No.2), Missions consultatives Ramsar : Un mécanisme permettant de réagir aux changements dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar (No. 3) et Implementing environmental flows with benefits for society and different wetland ecosystems in river systems (No.4).
	+ Un outil de gestion en ligne des Sites Ramsar a été élaboré (voir plus haut).

Ressources

15. Un nouveau directeur de la mobilisation des ressources et de la sensibilisation a été nommé en septembre 2017 pour superviser les communications et les partenariats, et pour mobiliser des ressources en faveur de l’application de la Convention. Son rôle sera d'autant plus important qu'un certain nombre de partenariats Ramsar arrivent à leur terme :

* En raison d’un changement de priorités chez Danone, à partir de 2019, le Secrétariat devra réunir des fonds supplémentaires pour la Journée mondiale des zones humides et les Prix Ramsar.
* Le partenariat Star Alliance tant avec la Convention qu’avec l’UICN a pris fin en 2017.
* Le projet culturel financé dans le cadre d'un accord avec la Fondation MAVA s'est achevé en mars 2018.

16. Le Comité permanent, lors de sa 54e Réunion, a approuvé un plan de travail relatif à la mobilisation de ressources en faveur de la Convention de Ramsar pour guider le Secrétariat dans ses activités de collecte de fonds et de sensibilisation. Le Secrétariat attend de la COP13 qu'elle donne des orientations sur les besoins prioritaires en termes de financement non administratif à l'appui de la CESP.

17. Le projet de résolution 18.6 soumis à la COP13 « Examen du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar » souligne l'importance d'allouer des ressources adéquates à la CESP et demande au Secrétariat de renforcer son soutien à la mise en œuvre du Programme de CESP en affectant des ressources suffisantes en personnel, sous réserve des fonds disponibles. Il invite également les Parties, les autres gouvernements, les institutions financières et les autres agents d’exécution qui sont en mesure de le faire à dégager des ressources pour la mise en œuvre du Programme de CESP.

Une nouvelle approche en matière de conseils et de soutien à la CESP dans la Convention

18. La Résolution XII.9 de 2015 priait le Comité permanent d'établir un mécanisme pour guider les activités de communication du Secrétariat, notamment en ce qui concerne l'établissement des priorités et la conception du Plan d'action du Secrétariat pour la CESP, le suivi de l'efficacité du Plan et l'élaboration, avec les conseils du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), d'une nouvelle approche en matière de conseil et de soutien à la CESP dans la Convention. Le Comité permanent, lors de sa 50e Réunion, a établi un Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de la CESP pour remplir ces fonctions et travailler en parallèle avec le Groupe de surveillance des activités de CESP.

19. Lors de la 54e Réunion du Comité permanent, le Groupe de surveillance des activités de CESP a présenté un rapport comportant des conseils au Groupe de travail sur l’application de la CESP afin d'orienter ses réflexions. Lors de cette réunion, il a été décidé de faire des recommandations pour rationaliser les dispositions relatives aux avis en matière de CESP et de retirer le Groupe de travail sur l’application de la CESP.

20. Le Groupe de surveillance des activités de CESP a été chargé de continuer à faire rapport sur les problème de CESP et sur la mise en œuvre de la CESP, de conseiller le Secrétariat et le Comité permanent sur les priorités de travail aux niveaux national, régional et international, et de « recommander au Comité permanent, à sa 57e Réunion une nouvelle approche pour soutenir la mise en œuvre de la CESP, compte tenu des travaux déjà réalisés par le Groupe de surveillance des activités de CESP et le Groupe de travail sur l’application de la CESP avant la COP13 ».

21. En outre, le projet de résolution 18.6 de la COP13 '« Examen du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar » charge le Groupe de surveillance des activités de CESP d'examiner la mise en œuvre du Programme de CESP, de coordonner ses efforts avec le Groupe de travail du Plan stratégique et de faire rapport sur les résultats au Comité permanent lors de sa 58e Réunion, lesquels seront ensuite examinés à COP14.

22. L'examen du Plan stratégique est l'occasion d'améliorer l'efficacité du Programme de CESP et des travaux du Secrétariat en ciblant les efforts sur un ensemble limité d'objectifs plus ciblés et en s'appuyant sur une stratégie d'évaluation efficace qui servira de base à de nouvelles améliorations du programme.

23. Le Groupe de surveillance des activités de CESP a préparé, à l'Annexe B, des orientations et des recommandations initiales sur les principes et les priorités à prendre en compte dans la manière d’aborder à l’avenir le soutien à la CESP et l'examen du Plan stratégique Ramsar.

24. Ces questions feront l'objet d'un examen plus approfondi et un rapport sera préparé pour la 57e Réunion du Comité permanent sur la nouvelle manière d’aborder le soutien à la mise en œuvre de la CESP. Ce document éclairera également l’examen du Programme de CESP et la coopération avec le Groupe de travail sur le plan stratégique concernant les recommandations qui seront soumises lors de la 58e Réunion du Comité permanent et à la COP14.

**Annexe A**

**Campagnes, programmes et projets mis en œuvre par les Parties contractantes en matière de CESP en faveur des zones humides lors de la période triennale 2016-18**

* Au Mexique, la Commission nationale des aires naturelles protégées a préparé et distribué sur son site Web et sur des réseaux sociaux une brochure numérique sur l'application de la Convention de Ramsar au Mexique et la pertinence des zones humides pour les populations.
* En Hongrie, le Festival de l'Oie sauvage, qui se tient chaque année sur le Site Ramsar du lac Tata, attire toujours plus de visiteurs, soit plus de 14 000 personnes les jours de grande affluence du festival. Lors de ce festival, des présentations sont faites sur les valeurs des zones humides et on peut observer un vol de milliers d'oies sur le lac.
* Aux Pays-Bas, divers programmes ont été mis en œuvre pour illustrer l'importance des zones humides pour l'homme et la nature, tels que « Room for the River » (sur plus de 30 sites, des mesures sont prises pour donner à la rivière l'espace nécessaire pour déborder en toute sécurité) et « Natuur Monumenten », une campagne visant à protéger le littoral néerlandais de l'urbanisation.
* En Jamaïque, le Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des situations d'urgence et le Jamaica National Heritage Trust ont organisé des expositions pour les écoles sur le thème des zones humides et de la réduction des risques de catastrophe. L'éducation sur les zones humides est intégrée dans les programmes d'éducation du public de l'Agence nationale de l'environnement et de la planification (NEPA), d'autres organismes gouvernementaux tels que la Urban Development Corporation (UDC) et l'Institute of Jamaica. Dans le cadre du Programme « Adoptez une plage », les écoles, les groupes communautaires et les églises sont encouragés à procéder au nettoyage de certaines plages de l'île, notamment des sites Ramsar.
* Au Royaume-Uni, l'expédition Vol de cygnes a recueilli des informations et encouragé la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau le long de la voie de migration du cygne de Bewick, sur une distance de 7 000 kilomètres, de la Russie à l'Angleterre en passant par l'Europe du Nord.
* Aux États-Unis, le gouvernement fédéral, des administrations d’États et des ONG ont organisé diverses campagnes, comme le 25e anniversaire du Mois américain des zones humides et le Wetlands Project, qui parraine des projets de conservation des zones humides dans l’ensemble du pays.
* Au Canada, chaque année (2015, 2016, 2017), les partenaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine publient « Habitat Matters ». Le rapport met en lumière les succès remportés dans le pays en présentant des projets « Joint-Venture » pour chaque région. Habitat Matters 2017 a présenté la famille Hogan et ses efforts de conservation agricole dans le Plan conjoint des habitats des Prairies. Entre 2003 et 2017, les activités de la ferme ont pris de l'expansion et la famille a signé 18 servitudes pour la conservation, protégeant en permanence 1 977 hectares de terres naturelles, dont 817 hectares de zones humides.
* Environnement et changements climatiques Canada utilise les réseaux sociaux pour promouvoir les possibilités de financement et les avantages de la conservation des zones humides dans le cadre de divers programmes (p. ex. Fonds national de conservation des zones humides, Éco Action).
* En Australie, l'Autorité du Parc marin du récif de la Grande-Barrière s'est efforcée de sensibiliser le bassin versant de la Grande Barrière de corail aux avantages écosystémiques fournis par les zones humides. Le programme d'écoles de gardiens de récifs de l'Autorité, en particulier, encourage et aide les élèves à s'informer sur les zones humides afin qu'ils puissent restaurer, protéger et entretenir les zones humides du bassin versant de la Grande Barrière de corail. En 2017, 300 écoles, plus de 127 000 élèves et 7 900 enseignants ont participé au programme. Le Conseil des gardiens de la Grande-Barrière de l'Autorité, par l’intermédiaire de son programme, a présenté les activités menées par les autorités locales qui reconnaissent l'importance de la gestion et du soutien aux zones humides pour tous les bénéficiaires.
* En Nouvelle-Zélande, le programme Kiwi Guardians, lancé en 2015 avec le soutien de Toyota Nouvelle-Zélande, est un programme d'activités permettant aux enfants d'apprendre à connaître la nature et de gagner une médaille. Plusieurs Sites Ramsar participent au programme dans le cadre duquel des enfants visitent des lacs, des ruisseaux, des marais et des tourbières pour recueillir des informations.
* L'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature a organisé une manifestation parallèle sur les tourbières et le changement climatique dans le cadre de la COP23 de la CCNUCC.
* A la Grenade, un projet intitulé « Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets sur le Site Ramsar de Levera » a été mis en œuvre par Ocean Spirit International (ONG) en collaboration avec l'Autorité administrative de la Convention, pour traiter les questions liées à l'atténuation/adaptation au changement climatique sur le site.
* Aux Émirats arabes unis, le nombre de visiteurs du Site Ramsar du Sanctuaire de faune Ras Al Khor a augmenté, passant de 48 659 en 2015 à 92 309 en 2016 et à 136 751 en 2017. Au total, 600 élèves des écoles ont visité le sanctuaire de faune de Ras Al Khor au cours des deux dernières années. Il existe également un programme de volontaires. Des étudiants de l’université se sont portés volontaires pour participer à l'activité de gestion des mangroves. Un autre programme qui encourage la participation du public est le nettoyage international du littoral qui se déroule dans le sanctuaire marin de Jabal Ali. L'activité a mobilisé des étudiants, des entreprises, des plongeurs et le grand public. En 2016, plus de 2 tonnes de déchets ont été enlevées le long d'un tronçon de 2 km de la plage.
* En Équateur, le Ministère de l'environnement dirige une initiative annuelle de nettoyage des plages dans le cadre de la célébration de la Journée internationale du nettoyage des plages, qui englobe également des cours des rivières, des lagunes, des ruisseaux et des lacs. Cet événement permet également de sensibiliser la population et de diffuser des informations sur le traitement des déchets et sur les effets de la mauvaise gestion des déchets sur les écosystèmes aquatiques. Près de 39 000 personnes ont fait du bénévolat en 2017.
* En Chine, l'Administration nationale des forêts et l'Université de Nanjing ont accueilli conjointement la dixième Conférence internationale sur les zones humides afin de partager les meilleures pratiques en matière de conservation et de gestion des zones humides. C'était la première fois en quarante ans que l'Asie organisait un tel événement. Près de 7 200 participants de 72 pays y ont assisté.

**Annexe B**

**Nouvelle manière d’aborder les conseils et l’appui à la CESP dans la Convention -
Orientations et recommandations du Groupe de surveillance des activités de CESP**

Le projet de résolution 18.6 qui sera soumis à la COP13 propose que le Groupe de surveillance des activités de CESP fasse rapport au Comité permanent lors de sa 57e Réunion sur une nouvelle manière d’aborder l’appui à la mise en œuvre de la CESP, puis entreprenne un examen du Programme de CESP, en coordonnant ses efforts avec le Groupe de travail sur le plan stratégique, pour faire rapport au Comité permanent lors de sa 58e Réunion. Les résultats seront ensuite transmis à la COP14.

Le Groupe de surveillance des activités de CESP s'est penché sur une nouvelle approche des conseils et de l’appui à la CESP dans la Convention, afin de s'assurer que l'accent est mis sur une CESP plus stratégique, intégrée et efficace en faveur de la protection et de l'utilisation rationnelle des zones humides.

Il a identifié les questions suivantes qui devraient être prises en compte dans l'examen du programme de CESP et du Plan stratégique Ramsar.

**Objectifs en matière de communication**

Le Groupe de surveillance des activités de CESP souligne l'importance fondamentale de l'engagement des populations à mettre en œuvre la vision et les objectifs de la Convention de Ramsar, et la nécessité de continuer à lancer des initiatives particulières de CESP, ainsi que de considérer la CESP comme volet important à intégrer dans toutes les initiatives de la Convention (locales, nationales, régionales et internationales).

L'objectif actuel du Programme de CESP est défini comme étant « l'action de la population en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides », et le Groupe d'experts continue à souligner la nécessité pour tous les acteurs des zones humides de concevoir des actions appropriées en vue de faire participer la population et de lui permettre d’agir en faveur de la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides (Résolution XII.9).

**Public cible**

Bien qu'il existe une grande variété d'auditoires sensibles aux initiatives de CESP de la Convention, il serait utile que des groupes et des partenaires spécifiques soient identifiés et fasse l’objet d’une attention particulière pour chaque année ou période triennale, afin que les efforts soient plus efficaces et mieux coordonnés. On pourrait les calquer sur les thèmes de la Journée mondiale des zones humides.

Le Groupe reconnaît que les Parties contractantes devront tenir compte de leur propre situation lorsqu'elles identifieront leurs groupes cibles les plus prioritaires (orientations disponibles à l’appendice 3 de la Résolution XII.9).

**Efficacité des interventions de CESP**

Les examens du Programme de CESP et du Plan stratégique Ramsar devraient tenir compte des informations fournies par les Parties contractantes (notamment par les Correspondants nationaux et dans les rapports nationaux), le Secrétariat, les Initiatives régionales Ramsar et d'autres parties prenantes sur la mise en œuvre et l'efficacité des interventions de CESP à ce jour. L'examen devrait porter sur leur pertinence, leur efficacité et leur impact, et déterminer dans quelle mesure elles ont répondu aux besoins des Parties contractantes à la Convention de Ramsar.

Plus précisément, l'examen devrait identifier les outils et les mécanismes utilisés, et déterminer leur efficacité à atteindre le public, l'engager et susciter un changement de comportement.

**Approche stratégique**

Le Groupe de surveillance des activités de CESP a identifié la nécessité d’aborder la mise en œuvre de la CESP de manière plus stratégique, afin de concentrer les ressources, qui sont limitées, sur les activités de CESP qui contribueront le plus efficacement à la réalisation des objectifs du Plan stratégique Ramsar. Cette approche stratégique devra se refléter dans la mise en œuvre des activités et des approches du Programme de CESP, qu'il s'agisse d'un programme distinct ou d'un programme intégré dans le Plan stratégique Ramsar.

Compte tenu de l'importance fondamentale des activités de sensibilisation pour la mise en œuvre de la Convention de Ramsar et de la nécessité de clarifier et de simplifier à la fois la planification et l'établissement de rapports, le Groupe de surveillance des activités de CESP recommande spécifiquement de :

* limiter le nombre de buts et d'objectifs de CESP et les intégrer dans le Plan stratégique Ramsar, plutôt que d'avoir un Programme de CESP distinct. Le plan comprendrait à la fois des initiatives distinctes de CESP et des éléments de CESP intégrés à d'autres initiatives.
* mieux aligner les rapports de CESP sur les besoins des Parties contractantes et sur les exigences en matière de rapports d'autres conventions et initiatives internationales, notamment les Objectifs d'Aichi (en particulier les Objectifs 1 et 18) et les objectifs de développement durable (y compris les indicateurs 6.B1, 11.16.1 et 12.8.1).

Au niveau des Parties contractantes, une approche plus stratégique est nécessaire, selon laquelle les activités de CESP sont prioritaires et intégrées dans la planification et les stratégies nationales de gestion et d'utilisation rationnelle des zones humides.

Un certain nombre de questions devront être abordées afin que les messages, ainsi que l'engagement et l'action du public soient efficaces, sachant que des approches différentes seront nécessaires selon les pays. Les questions à aborder sont les suivantes :

* Quels types de messages pourront efficacement motiver et faire participer la communauté à la conservation des zones humides ?
* Quelles sont les plateformes efficaces pour faire passer le message ?
* Comment instaurer un changement durable ?
* Le message sur les zones humides est-il supplanté par d'autres messages ?
* La conservation des zones humides bénéficie-t-elle d’une faible priorité par rapport à d'autres objectifs sociétaux ?
* Dispersons-nous trop nos efforts (trop d'objectifs, efforts pas assez ciblés et orientés)?

**Dispositions en matière de gouvernance**

L'examen du Plan stratégique devrait porter sur la manière dont les conseils et le soutien à la CESP relative à Ramsar peuvent être fournis de la manière la plus efficace possible. S’il convient de maintenir un groupe d'experts pour la CESP, il faut que celui-ci comble une lacune et joue un rôle utile dans l'amélioration de l’application de la Convention. Son rôle, sa composition et ses modalités d'établissement de rapports devront être examinés. D'autres conseils sur les modalités d'appui seront fournis lors de la 58e Réunion du Comité permanent.

Les Correspondants nationaux et les Correspondants nationaux pour la CESP au sein des Parties contractantes sont jugés importants pour garantir une approche coordonnée et stratégique au niveau national de l’application de la Convention de Ramsar. Ces réseaux devraient être un outil essentiel pour diffuser des informations aux Parties contractantes et recueillir leurs réactions.

**Affecter des ressources aux activités de CESP**

Le financement des activités de CESP devrait être intégré dans les budgets de la Convention pour la prochaine période triennale. Il faudrait envisager une mobilisation accrue des ressources et des partenariats, le financement d'initiatives spécifiques de CESP et l'obligation d’intégrer la CESP dans toutes les initiatives et activités financées.

Il conviendrait d'envisager de nouveaux partenariats, notamment avec des ONG spécialisées dans la conservation, des organisations internationales, des organisations du secteur privé et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), qui pourraient être identifiés par le Secrétariat ou par les Parties contractantes et les OIP, et mis en œuvre aux niveaux mondial, régional et par des Parties contractantes individuelles.

**Orientations pour la mise en œuvre**

Le Groupe de surveillance des activités de CESP recommande de prendre en considération les priorités et questions suivantes afin d'optimiser la contribution de la CESP à la réalisation des objectifs du Plan stratégique Ramsar :

*Objectif stratégique 1 – S’attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides*

* Donner la priorité aux activités mondiales de CESP qui promeuvent la Convention et ses objectifs, et notamment qui font une promotion à grande échelle de la COP13 et de ses résultats, et à la contribution du Secrétaire général de Ramsar et des Parties contractantes aux débats sur les questions de politique mondiale, et notamment les objectifs du développement durable.
* Donner la priorité aux actions de CESP qui soutiendront efficacement les Parties contractantes et leurs Correspondants nationaux, et qui aideront les administrateurs de Sites Ramsar et de zones humides à mobiliser de nouveaux acteurs, à faire face aux menaces qui pèsent sur leurs zones humides et à mieux les gérer.
* Identifier les menaces actuelles et nouvelles, et notamment la menace générale que représente le changement climatique, et élaborer des outils pratiques et des orientations à partager entre les Parties pour la gestion à long terme des Sites Ramsar et autres zones humides.
* Identifier des mécanismes favorisant une meilleure contribution sectorielle à la planification de Ramsar et de la CESP, notamment en reconnaissant la valeur, l'expérience et les ressources des OIP, des ONG, des Parties contractantes et des partenaires commerciaux concernant la planification, le financement, l'élaboration et la diffusion des messages et des produits Ramsar de CESP.

*Objectif stratégique 2 – Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar*

* Poursuivre la communication avec les Correspondants nationaux des Parties contractantes et les Correspondants nationaux pour la CESP (gouvernements et ONG) et leur apporter un soutien pour promouvoir la conservation des Sites Ramsar et l'utilisation rationnelle des zones humides, ainsi que l'utilisation efficace d'autres réseaux et structures (réseau Wetland Link International, Initiatives régionales Ramsar), pour améliorer la sensibilisation, la participation et le renforcement des capacités. L'attention portée au renforcement des capacités au niveau national favorisera une planification et une mise en œuvre plus efficaces par les Parties contractantes.
* Entreprendre une enquête auprès des Correspondants nationaux afin d'identifier des outils et des approches utiles qui les aideraient de manière pragmatique à mettre en œuvre les résultats en faveur de la Convention grâce à un meilleur engagement des populations.

*Objectif stratégique 3 - Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle*

* Donner la priorité à l'engagement des décideurs sectoriels à intégrer les valeurs des zones humides dans leur planification et leur prise de décision. Il s'agit notamment de :
	+ Privilégier les messages et les outils destinés aux Parties contractantes qui soutiennent le concept d'utilisation rationnelle, afin d'aider les décideurs à faire participer les communautés et à négocier des compromis avec les utilisateurs des zones humides.
	+ Souligner spécifiquement le rôle des zones humides en tant qu'infrastructures vertes et les valeurs des zones humides pour l'approvisionnement en eau, la qualité de l'eau, le transport, la production alimentaire et les moyens d'existence, la régulation des crues, la protection côtière, la régulation du climat, la lutte contre la pollution, la pêche et la chasse, les loisirs et le tourisme.

*Objectif stratégique 4 – Améliorer la mise en œuvre (orientations scientifique, mobilisation des ressources, sensibilisation du public, visibilité et renforcement des capacités)*

* Meilleur alignement des produits du GEST en soutien aux objectifs de la CESP et à l'usage des Parties contractantes dans le cadre de la CESP, afin que les résultats des travaux du GEST puissent être efficacement communiqués aux Parties contractantes, aux autres acteurs des zones humides et à la communauté en général.
* Veiller à ce que les membres du GEST disposent d'une expertise adéquate en matière de communication et à ce qu'ils entretiennent des relations étroites avec le personnel du Secrétariat chargé des communications. La Résolution XII.5 Annexe 1 demande que les travaux du GEST soient mieux alignés sur ceux entrepris en matière de CESP, notamment que le Chef de la communication du Secrétariat remplisse le rôle d’expert CESP au sein du groupe (paragraphe 6) et que les Correspondants nationaux soient associés à l'élaboration du plan de travail du GEST (paragraphe 50).
* Mieux comprendre les lacunes en matière de mise en œuvre, et les besoins prioritaires des Parties contractantes en matière d'engagement pratique, de communication et de formation/renforcement des capacités, afin de cibler les activités du Secrétariat. Bien entendu, les besoins peuvent varier d'une région/Partie contractante à l’autre.
* S'appuyer sur les activités et l'engagement obtenus grâce à la Journée mondiale des zones humides et aux Initiatives régionales Ramsar.
* Utiliser divers canaux médiatiques jugés appropriés à cette fin, tels que les réseaux sociaux, pour sensibiliser le public (et potentiellement susciter l'intérêt du public et exercer des pressions sur les décideurs), ainsi que d'autres approches pour faire participer les décideurs sectoriels. Identifier de nouveaux moyens et possibilités de communication pour promouvoir les objectifs Ramsar.
* Renforcer l'utilité des rapports nationaux des Parties contractantes en tant qu'outil permettant à la Convention d'obtenir des informations en retour sur l'efficacité de son application, d'identifier les lacunes, l'appui nécessaire et les nouveaux problèmes. Il est important que les rapports nationaux ne soient pas volumineux au point de représenter un fardeau pour les Parties contractantes, mais qu'ils soient axés sur la collecte des informations clés nécessaires pour aider le Secrétariat et les Parties contractantes à identifier les priorités de l'action future.
* Donner un accès efficace aux documents du Secrétariat, notamment:
	+ une possibilité d’obtenir des informations sur les questions relatives aux zones humides, les techniques de recherche et de gestion (documents provenant du Secrétariat et de Parties contractantes) ou d’avoir accès à des portails contenant des informations sur ces questions).
	+ à un Service d’information sur les Sites Ramsar convivial pour permettre aux administrateurs de Sites Ramsar de mettre à jour/télécharger des informations sur les sites et de les utiliser pour la gestion.
* Privilégier le renforcement des capacités, afin de soutenir les personnes assumant divers rôles dans la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Il conviendrait d’avoir recours à l'expertise du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), d’utiliser les communications et les réseaux du Secrétariat, et le partage des expériences entre les Parties contractantes.